

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Jе

Déposé / Reçu

0 6 MARS 2018

au greffe du tribunal de comn francue de Bruxelles

N° d'entreprise : 0505.646.251

Dénomination

(en entier): IGLOO

(en abrégé):

Forme juridique: SPRL

Adresse complète du siège : Rue du Tabellion, 64 à 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Rémunération gérant

Extrait de l'AGE du 9 janvier 2017 :

1.Les associés décident à l'unanimité de ne plus attribuer de rémunération au gérant à dater du 1er janvier 2017. Le mandat sera dorénavant exercé à titre gratuit.

2.Le gérant charge la société TMA INTERNATIONAL Société Civile sous forme de SA, Avenue Delleur, 18 à 1170 Bruxelles, représentée par Monsieur Jean-Christophe Cardon de Lichtbuer, Administrateur Délégué, avec pouvoir de subdélégation, de faire procéder aux formalités de publication de la présente décision auprès du Moniteur Belge.

TMA International Soc. Civ. S.A Représentée par JC CARDON

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).